



## COMMUNICATION OFFICIELLE - GC SION

---

# Concept de protection du GC SION Phase 1

(conformément à l'art. 6a al. 4 de l'Ordonnance 2 COVID-19).

Etat au 3 mai 2020,

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Situation de départ.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectifs.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Principes .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Procédé .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Communication .....</b>	<b>3</b>
<b>6. Responsabilité de la mise en oeuvre .....</b>	<b>4</b>
<b>7. Responsabilité des membres de Swiss Golf .....</b>	<b>5</b>
7.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf .....	5
7.2. Pour l'exploitation du jeu .....	5
7.3. Pour le secrétariat .....	5
7.4. Pour le restaurant.....	5
7.5. Pour le pro-shop.....	5
7.6. Pour le parcours .....	6
7.7. Pour le green d'entraînement .....	6
7.8. Pour le driving range, terrains d'entraînement.....	6
7.9. Pour l'utilisation de voitures de golf.....	6
7.10. Pour l'utilisation du local à chariot .....	6
7.11. Pour l'équipe de nettoyage .....	6
<b>8. Responsabilité du golfeur sur une installation de golf.....</b>	<b>7</b>
<b>9. Responsabilité des Swiss PGA Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf .....</b>	<b>8</b>
9.1. Responsabilité du Teaching Pro .....	8
9.2. Responsabilité des Playing Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf ...	8

## 1. Situation de départ

- Le Conseil fédéral a décrété des mesures par le droit d'urgence.
- L'Ordonnance 2 COVID-19 dans la version adoptée le 29 avril 2020 s'applique.
- Toutes les directives doivent être strictement respectées. En particulier:
  - l'interdiction de rassemblement de plus de 5 personnes
  - la distance minimale de 2 mètres
  - les mesures d'hygiène de l'OFSP
- Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf.

## 2. Objectifs

- Pour le Golf Club de Sion : ouvrir le parcours, générer des revenus
- Pour les golfeurs: pouvoir à nouveau jouer au golf.
- Pour les membres de la Swiss PGA (professeurs de golf): pouvoir à nouveau travailler.
- Pour notre image: un message clair au public « nous sommes et resterons solidaires, nous nous tenons aux directives du Conseil fédéral et nous ne voulons pas de traitement de faveur ».
- Notre concept de base peut être repris de manière simple.

## 3. Principes

- Nous mettons en oeuvre la phase 1 de manière prudente et ordonnée.
- Toutes les parties se comportent de manière disciplinée et solidaire et assument leur part de responsabilité.
- Les règles sont simples et les processus sont clairs. Les solutions sont pragmatiques et avantageuses.
- Les points névralgiques sur les installations devraient être constamment surveillés par les responsables.

## 4. Procédé

- Le « Concept de protection Version 14 » de Swiss Golf a été approuvé par l'OFSP le 30 avril 2020.
- Le « Concept de protection » a été renommé en « Concept de base pour le sport de golf » au sens de l'art. 6a al. 3 de l'Ordonnance 2 COVID-19 dans la version adoptée le 29 avril 2020.
- L'OFSP autorise Swiss Golf à assouplir des directives conformément à l'Ordonnance 2 COVID-19 dans la version adoptée le 29 avril 2020.
- Les assouplissements du 29 avril 2020 ont été intégrés dans le « Concept de base pour le sport de golf ».
- Les clubs de golf et les installations de golf ainsi que les exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor élaborent leur propre « Concept de protection » concret (conformément à l'art. 6a al. 4 de l'Ordonnance 2 COVID-19).
- Ils appuient leur concept de protection individuel sur le « Concept de base pour le sport de golf ».
- L'OFSP nous écrit: « *Nous attirons votre attention sur le fait que l'autorité compétente peut interdire une activité sportive ou fermer une installation si le concept de protection est inexistant ou insuffisant* ».

## 5. Communication

- Le « Concept de base pour le sport de golf » est fourni par écrit à tous les membres de Swiss Golf (clubs de golf, PGO, Swiss PGA), aux Playing Pros de la Swiss PGA et aux joueurs du cadre élite de Swiss Golf nommément connus, ainsi qu'à tous les exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor que nous connaissons.
- Swiss Golf publie le « Concept de base pour le sport de golf » sur le site web, dans la newsletter et le magazine.
- Swiss Golf met à disposition des posters pour le secrétariat.
- Tous les membres de Swiss Golf devraient faire parvenir leur « concept de protection » respectif à leurs membres (golfeurs) et l'afficher de manière dominante à l'entrée et au secrétariat.

## **6. Responsabilité de la mise en oeuvre**

### **Responsabilité des clubs de golf et des exploitants de parcours, ainsi que des exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor.**

Le comité ou la direction doit prendre la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en oeuvre, du respect et du contrôle de leur « Concept de protection » respectif.

### **Responsabilité du golfeur**

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives du « Concept de protection » respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation (flyer 1).

### **Responsabilité du professeur de golf**

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives du « Concept de protection » respectif pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation (flyer 2).

### **Responsabilité des Playing Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf**

Les Playing Pros et les joueurs du cadre élite de Swiss Golf doivent prendre la responsabilité du respect des directives du « Concept de protection » respectif. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation (flyer 3).

### **Responsabilité de l'utilisateur (le joueur) d'une installation Pitch & Putt, Driving Range ou Indoor**

L'utilisateur (le joueur) doit prendre la responsabilité du respect des directives du « Concept de protection » respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

## **7. Responsabilité des membres de Swiss Golf** (Clubs de golf, PGO et Associations affiliées)

### **7.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf**

Ouvert pour tous: **Parcours**, Driving Range, terrains d'entraînement, green d'entraînement, Secrétariat, Restaurant, Pro-Shop, WC, Caddy-room

Fermé pour tous: Vestiaires (Douches)

### **7.2. Pour l'exploitation du jeu**

- Dans tous les clubs et installations de golf, la réservation des heures de départ doit être effectuée online ou par téléphone. Des rassemblements peuvent ainsi être évités.
- Le Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone de chaque joueur doivent être enregistrés. La traçabilité est ainsi garantie à tout moment.
- L'intervalle de départ des parties de 4 doit être de min. 12 minutes.
- Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent accéder au parcours et aux installations qu'en compagnie d'un adulte.
- L'interdiction de tournois doit être respectée. Aucune carte EDS ne doit être jouée et aucun équipement (clubs et chariots) ne doit être loué.

### **7.3. Pour le secrétariat**

- Le flyer « Responsabilité du golfeur » doit être communiqué aux membres et aux invités et affiché au secrétariat.
- L'affiche de l'OFSP «Comment nous protéger» doit être affichée.
- Des désinfectants doivent être placés à l'entrée.
- La distance de 2 mètres prescrite doit être respectée. Les distances de 2 mètres doivent être marquées sur le sol.
- Le nombre de personnes, y.c. le personnel, qui ont le droit d'être au secrétariat en même temps doit être calculé sur la base de 10m<sup>2</sup> par personne.
- Les réservations doivent être effectuées online ou par téléphone. Pour les joueurs de greenfee, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone devraient être saisis et les données enregistrées ou conservées. La traçabilité est ainsi garantie.
- Aucun tee, marqueur de balle, etc. ne doit être remis.

### **7.4. Pour le restaurant**

- Les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- Le « Concept de base de Gastro Suisse » doit être respecté.
- Ce concept de base est actuellement en cours d'élaboration.

### **7.5. Pour le pro-shop**

- Les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- Le « Concept de base de l'organisation faitière de la branche » doit être respecté.
- Ce concept de base est actuellement en cours d'élaboration.

### **7.6. Pour le parcours**

- Les drapeaux ne doivent pas être touchés. Pour aider les joueurs à s'en rappeler, les mâts sont pourvus de rubans.
- Les trous doivent être soit d'une profondeur de seulement 5 cm afin que la balle puisse être facilement retirée, ou soit le cup ne doit pas être inséré complètement dans le trou.
- Les râtaux des bunkers doivent être ramassés.
- Les points d'eau de lavage de balles doivent être ramassés.
- Les poubelles doivent être ramassées ou recouvertes.

### **7.7. Pour le green d'entraînement**

- Le nombre maximum de personnes qui ont le droit de s'entraîner en même temps sur le green d'entraînement doit être calculé sur la base de 15m<sup>2</sup> par personne.
- Ce nombre doit être calculé par le club de golf et doit être publié sur les greens d'entraînement.
- La règle des 2 mètres de distance doit être respectée en tout temps.
- Les trous doivent être soit d'une profondeur de seulement 5 cm afin que la balle puisse être facilement retirée, ou soit le cup ne doit pas être inséré complètement dans le trou.
- Les drapeaux doivent être ramassés.

### **7.8. Pour le driving range, terrains d'entraînement**

- Les places d'entraînement doivent être organisées de manière que la distance de 2 mètres puisse être maintenue à tout moment.

### **7.9. Pour l'utilisation de voitures de golf**

- Une voiturette de golf ne peut être utilisée que par une seule personne (exception: personnes vivant dans le même ménage).

### **7.10. Pour l'utilisation du local à chariot**

- Les chariots de golf devraient être pris et rangés par le joueur lui-même avant et après la partie.
- En ce qui concerne notre local à chariot, il sera en fonction en principe dès la fin du mois de mai 2020.

### **7.11. Pour l'équipe de nettoyage**

- Tous les locaux doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les clubs de golf doivent être nettoyés par le joueur lui-même avec son propre linge.
- Les paniers de balles doivent être régulièrement désinfectés.
- Les chariots de golf doivent être nettoyés par le joueur lui-même.
- Les voitures de golf doivent être désinfectées par le personnel après utilisation.
- Les mesures de nettoyage doivent être adaptées aux exigences en cours et aux conditions locales.

## **8. Responsabilité du golfeur sur l'installation de golf**

### **Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf**

- Ils restent à la maison, respectivement s'isolent.
- Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions.
- Le groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

### **Avec l'heure de départ confirmée, le golfeur prend la responsabilité du strict respect des mesures suivantes:**

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- Les heures de départ doivent être réservées online ou par téléphone et confirmées.
- Le Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone doivent être fournis. La traçabilité est ainsi garantie.
- L'intervalle de départ des parties de 4 doit être de min. 12 minutes.
- Les joueurs respectent le nombre maximum autorisé sur le green d'entraînement.
- Les joueurs doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Les joueurs doivent nettoyer eux-mêmes leur équipement (clubs, balles, chariot, etc.) avec leur propre linge.
- Les joueurs ne doivent pas échanger des objets (clubs, parapluies, balles, cartes de score, etc.).
- Les drapeaux ne doivent pas être touchés.
- Les bunkers doivent être ratissés avec le club ou avec les pieds.
- Les déchets doivent être éliminés à la maison.

### **En cas de non-respect, le golfeur peut être expulsé des installations de golf.**

## **9. Responsabilité des Swiss PGA Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf**

### **9.1. Responsabilité du Teaching Pro**

Un Swiss PGA Teaching Pro prend la responsabilité du strict respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- La taille du groupe de 5 personnes maximum (y.c. le Teaching Pro) doit être respectée.
- La distance minimale de 2 mètres entre le Teaching Pro et l'élève doit être respectée en tout temps.
- Le Teaching Pro et l'élève doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Les leçons doivent être réservées online ou par téléphone au secrétariat et confirmées.
- Pour les visiteurs, le nom et l'adresse devraient être enregistrés par téléphone.

**En cas de non-respect, le Teaching Pro et/ou l'élève peuvent être expulsés des installations de golf.**

### **9.2. Responsabilité des Playing Pros et des joueurs du cadre élite de Swiss Golf**

Le Swiss PGA Playing Pro et tous les joueurs du cadre élite de Swiss Golf prennent la responsabilité du strict respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- L'entraînement doit être annoncé au secrétariat et confirmé.
- Les joueurs doivent avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.

**En cas de non-respect, le Playing Pro et le joueur peuvent être expulsés des installations de golf.**

**Le Golf Club de Sion compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.**

Sion, le 3 mai 2020,  
Le Comité du Golf Club de Sion